



**INSTITUT
SAINT-LAURENT**

Notre métier, c'est les autres

« Notre métier, c'est les autres »



PROJET D'ETABLISSEMENT 2018-2023

**« Le projet s'articule autour
de 3 éléments : formulation,
Implication, trajet »**

Alexandre Lhotellier - Extrait de « Action,
praxéologie et autoformation » -
Éducation permanente - Mai 1995



PREAMBULE

Le secteur social et médico-social est impacté depuis une quinzaine d'année par des transformations importantes : évolution continue du contexte législatif et réglementaire, logique de résultats et de qualités, prescriptions exponentielles du travail et des tâches, transformations des modalités et de l'organisation des interventions, rationalisations des coûts et des moyens, évolutions de pathologies de plus en plus lourdes des personnes accueillies, développements de collaborations, partenariats, mutualisations, fusions-absorptions, concurrences sur les procédures d'appels à projets entre les structures imposés par la loi HPST.

Tous ces facteurs viennent bousculer le sens même de l'intervention sociale. Dans ces changements structurels et conjoncturels profonds, la formation initiale et continue permet aux futurs professionnels et aux intervenants de l'accompagnement éducatif, social et soignant d'aborder, quelques soient leur niveau de responsabilité, ces transformations en appréhendant leur pratique professionnelle en devenir ou actuelle au prisme d'un réel questionnement sur les savoirs théoriques, expérientiels, locaux, spécifiques ou encore tacites, venant construire, ou étayer leurs apprentissages, réflexions, leurs actions et leurs évaluations au plus proche des besoin des personnes accueillies. La formation doit aussi aujourd'hui être le levier à la prise de conscience des professionnels et futurs professionnels de l'articulation de l'ensemble des savoirs nécessaires aux missions confiées, et de la mobilisation des compétences construites, pour en faire émerger de nouveaux savoirs face aux situations de travail toujours inédites.

Aussi, soucieux de participer activement à la formation des professions sociales, l'Institut Saint-Laurent souhaite poursuivre son engagement à accompagner des professionnels et futurs, professionnels à devenir des acteurs impliqués, compétents, et pouvant s'adapter aux nouvelles exigences professionnels et à la logique compétence, ce, dans l'intérêt supérieur des personnes vulnérables.

INTRODUCTION

Jean-Pierre Boutinet écrivait dans *Psychologie des conduites de projet* : « *Le projet est une façon de se représenter le monde en vue de le changer ou de changer son propre positionnement par rapport au monde* ».

Le projet n'est donc pas seulement un outil, il privilégie l'anticipation, il oriente, porte, guide.

Penser projet, c'est penser être en éternel changement et « *en devenir* », aspirer à un ailleurs et un autrement.

Dans cette acception, l'Institut de Formation n'installe pas le changement, il s'y greffe et y participe.

Construire un projet, c'est déjà s'inscrire dans « la pensée par projet »

Le risque d'une unique méthodologie de projet et d'objectifs, sans en passer par la pensée par projet, serait la seule mise en opérationnalité d'un programme d'action conçu pour fabriquer un « objet/sujet » tout en obtenant son adhésion. Le centrage sur la production ne pourrait que détourner l'attention portée au processus, au travail du sujet.

La pensée par projet doit permettre aux professionnels de l'Institut, avant de l'opérationnaliser, de questionner leurs postures, leurs intentions, leurs représentations, leurs missions, leur rencontre avec l'autre-apprenant.

La pensée par projet rend alors prioritaire la « parole » des personnes investies dans l'action et le questionnement sur le sens de ce qu'elles font.

L'acteur de la formation, quelque soit sa fonction, n'est alors pas le chef du projet, il en est le garant, garant que ce projet se fonde. Ainsi, s'agit-il de prendre conscience d'en avoir une responsabilité, la mission d'installer des conditions de telle manière que les personnes puissent l'investir pour « être en projet ».

La pensée par projet, c'est la prise en considération, la reconnaissance de l'implication des acteurs qui agissent tous sur le système, chacun depuis sa place.

Il y a le projet de l'Institut en lien avec ses autorités, de ses acteurs internes, des partenaires, et celui du bénéficiaire qui se co-construisent.

L'élaboration du projet d'établissement constitue un enjeu majeur pour l'Institut Saint-Laurent. En effet il définit les modalités particulières de contribution de l'établissement la mise en œuvre des missions de formation qui lui sont confiées par ses autorités : Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et la DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes (*Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale - Décret n° 2017-537 du 13 avril 2017 relatif à l'agrément des établissements de formation pour dispenser une formation préparant à un diplôme de travail social - Arrêté du 7 juin 2017 relatif aux éléments constitutifs de la demande d'agrément*

mentionnée à l'article R. 451-2 du code de l'action sociale et des familles - Arrêté du 7 juin 2017 relatif aux mentions figurant dans l'arrêté d'agrément délivré par le président du conseil régional défini à l'article R. 452-1 du code de l'action sociale et des familles)

Conçu pour une période de 5 ans, il est établi dans le respect des différents schémas des formations professionnelles est particulièrement des schémas des formations préparant aux diplômes de travail social, en cohérence avec les programmes et les référentiels nationaux.

Le projet d'établissement constitue aussi le projet stratégique de l'Institut Saint-Laurent dans son environnement territorial et partenarial.

Il permet à l'établissement de se projeter à moyen terme est de répondre aux principaux enjeux suivants :

- Développer et promouvoir l'identité et la spécificité de l'Institut dans son territoire en affirmant ses valeurs
- Répondre, s'inscrire et œuvrer dans les évolutions du secteur de la formation en travail social, en référence incommutable aux textes en vigueur et en lien avec les pratiques en vigueur dans le champ de l'éducation
- Favoriser la professionnalisation des apprenants en adéquation avec les missions qui leur seront confiées, se centrant sur l'accompagnement éducatif en proximité des personnes en difficulté, et sur le soin et le bien être des personnes en situation de handicap ou de dépendance.
- Mettre en œuvre une pédagogie personnalisée, s'adressant à chaque personne, en vue de son développement propre et de son insertion professionnelle et sociale

Le projet d'établissement est donc un instrument clé de l'Institut pour concevoir, développer et évaluer les actions pédagogiques et organisationnelles.

Le projet d'établissement permet ainsi de décliner la politique décidée par le Conseil d'administration et témoigne de la volonté de ce dernier d'exercer pleinement ses responsabilités.

Il concerne le cœur de l'activité pédagogique et exprime des choix concertés. Le projet d'établissement est un instrument de pilotage dont l'ambition est de rassembler l'ensemble des acteurs œuvrant au sein de l'Institut, autour des mêmes axes de progrès.

Il est aussi la mise en cohérence entre le cadre institutionnel et son environnement.

Le projet d'établissement est enfin la mise en action et l'évaluation en continu, au service des apprenants, des objectifs communs que tous et que chacun doit s'employer à décliner.



METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DE PROJET

« Il n'y a pas de projet sans problème et inversement pas de problème sans projet (...) La méthodologie aide à penser la conception et la mise en place du projet. Elle permet de clarifier les intentions, d'accéder aux motivations des acteurs, d'organiser et de maîtriser l'espace et le temps »
Jean-pierre Boutinet « tensions et paradoxes dans les conduites de projets » Dans les cahiers de l'actif N°266/267

Le diagnostic

Définition du contexte

Définitions des cadres institutionnels, équipes, partenaires, espace, histoire, population

Identifications des problèmes aboutissant au diagnostic (composantes légales, environnementales)

L'observation, le recueil des données

Projet, méthodologies

Identification du projet dans le contexte d'intervention

Identifications de buts exogènes et endogènes aux composantes environnementales / Participer à la mise en œuvre d'un projet en prenant en compte les divers aspects de régulation, d'adaptation, d'évolution / Concevoir dans un contexte socio-éducatif et pluri-professionnel.

Processus d'élaboration, repérage des problèmes, détermination des moyens, faisabilité, planification de la réalisation, mise en œuvre, analyse.

Evaluation du projet

Analyse de :

- l'efficacité,
- l'efficience,
- la cohérence,
- la pertinence des objectifs et actions menées.

Ce nouveau projet d'établissement s'inscrit dans la continuité de l'histoire et du développement de l'Institut depuis 1953.

Il s'appuie sur l'évolution des textes légaux et réglementaires en vigueur et notamment les différentes réformes de la formation professionnelle et des diplômes du travail social depuis 2004.

Ce nouveau projet s'est construit à partir d'une évaluation continue des actions menées et des résultats obtenus sur ces quatre dernières années, par l'ensemble les salariés de l'Institut dans les différentes instances de travail, et à partir de l'animation de plan d'amélioration continue de la qualité conduit par une responsable qualité en interne, en référence à l'audit de labellisation certification « QualiEthique » 19011 (*Audit et auto-évaluation de systèmes de management et des compétences des personnes impliquées dans le processus d'audit qualité des services rendus dans son champ d'activité*) délivré par l'Institut pour le Développement de la Qualité Sociale en 2014.

Le diagnostic est le produit conjugué :

- Des comptes-rendus des réunions du PACQ depuis 2014 animées par la responsable qualité de l'Institut Saint-Laurent
- Des rencontres formatives bi-annuelles avec les tuteurs des promotions d'AMP/AES, ME et ES depuis 2015.
- Des comptes-rendus des Conseils techniques et pédagogiques depuis 2015.
- Des comptes-rendus des Conseils de vie sociale depuis 2016.
- Des documents nationaux et régionaux et des veilles de ressources documentaires portant sur l'évolution des formations sociales et des textes règlementaires sur les formations sociales
- Des comptes-rendus de réunions pédagogiques de l'Institut Saint-Laurent depuis 2016
- Des comptes-rendus des Conseil de direction de l'Institut Saint-Laurent depuis 2016
- Des évaluations de fin de formations des apprenants des promotions d'AMP/AES, ME et ES depuis 2015.
- Des rapports d'activité 2015 et 2016
- Des évaluations de fin d'années par les équipes pédagogiques depuis 2015
- De l'évaluation formelle de la mise en œuvre du Manuel de gouvernance de l'Institut Saint-Laurent édicté en 2013

- De la rencontre du 13 octobre 2017 avec Madame Nadeige FAIVRE, Vice-Présidente de la Province Nord de Nouvelle Calédonie chargées des secteurs Jeunesse, Enseignement, Formation/Insertion, et de la condition de la femme, et Monsieur Yohan WARU, Chef de cabinet du Président de la Province Nord de Nouvelle Calédonie

L'élaboration du projet de l'Institut Saint-Laurent 2017 s'ancre sur les éléments significatifs issus du diagnostic, dans un processus d'investigation-analyse permettant la montée en généralité des éléments probants, représentatifs et signifiants susceptibles de perfectionner les 3 axes/ de l'Institut Saint-Laurent et d'en décliner des objectifs généraux et opérationnels.

La conception du projet appelle enfin à élaborer des critères et modalités d'évaluations des objectifs posés.

L'INSTITUT SAINT-LAURENT : ORIGINE ET VALEURS



L'Institut Saint-Laurent est issu de la section de formation des moniteurs-éducateurs ouverte en 1953 au sein de l'Institut Normal Ménager, lui-même fondé en 1944 par la Congrégation des Sœurs Salésiennes de Don Bosco et situé 12 montée Saint-Laurent à Lyon 5^{ème}. Le diplôme sanctionnant la formation dispensée a été officiellement reconnu par l'Etat en 1964 (J.O. du 06/02/1964).

En 1970, l'Institut Saint-Laurent est devenu autonome, sous la forme d'un centre de formation aux professions sociales, géré par une association loi 1901, dénommée Association de l'Institut Saint-Laurent (J.O. du 18/07/1971), agréée par les quatre ministères concernés pour la formation initiale des moniteurs-éducateurs, l'agrément définitif étant délivré en 1972 (J.O. du 27/07/1972) et reconduit en 1991 (J.O. du 08/11/1992).

L'Association de l'Institut Saint-Laurent, membre de l'Association des Maisons Don Bosco¹, se réfère, pour conduire sa mission de formation aux professions sociales, aux valeurs suivantes :

- mettre en œuvre une pédagogie personnalisée, c'est-à-dire s'adressant à chaque personne, en vue de son développement propre et de son insertion professionnelle et sociale,
- Former les professionnels à déployer leurs compétences auprès d'autrui, pour accroître son bien-être et l'aider à s'épanouir et à se construire en tant qu'acteur de sa vie et de la vie sociale,

¹ L'Association a pour objet de développer les valeurs éducatives transmises par Don Bosco dans sa tradition pédagogique et spirituelle et léguées par lui aux Congrégations des Salésiens et Salésiennes de Don Bosco sous le nom de « Système préventif » (statuts de l'A.M.D.B.).

- promouvoir chez tous le sens de la responsabilité et la capacité de gérer les initiatives à prendre au service d'autrui.

C'est à partir de ces valeurs que l'Association conduit ses activités et en évalue la pertinence.

L'Institut Saint-Laurent a été labellisé « QualiEthique » Normes ISO 19011 (*Audit et auto-évaluation de systèmes de management et des compétences des personnes impliquées dans le processus d'audit qualité des services rendus dans son champ d'activité*) et Normes ISO/CEI 17024 (Évaluation de la conformité des services rendus – Reconnaissances des compétences à l'exigences des services en conformité avec la réglementation en vigueur dans le champ d'action – Label à faire valoir au niveau Européen)

L'Institut Saint-Laurent a été référencé sur Datadock depuis le 19 juillet 2017, garantissant le respect des critères de qualité exigés par la Loi n°2014-288 du 5 mars 2014.

Etablissement de formation en travail social, l'Institut Saint-Laurent développe à la fois des formations initiales, des formations continues, des accompagnements à la VAE, des contributions aux plateformes régionales, et des activités de recherche et d'animation du milieu professionnel. Intervenant dans le champ social et médico-social, il contribue à la qualification et à la promotion des personnels engagés dans l'action socio-éducative et le soin aux personnes, dans le cadre de la mission de service public qui lui est confiée.

Installé depuis 1984 à Ecully, l'Institut Saint-Laurent a agit, jusqu'au 10 novembre 2017², dans le cadre de l'autorisation délivrée par le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales³ et du schéma régional des formations sociales élaborée par le Conseil Régional au sein du PRDF⁴.

Il collabore avec un réseau d'établissements terrains de stages et employeurs implantés sur la région Rhône-Alpes et les départements limitrophes, en partenariat avec les acteurs institutionnels des formations sociales : administrations publiques, branche professionnelle, O.P.C.A., collectivités territoriales, organismes d'interface.

Dans un contexte où les évolutions sociologiques, législatives et économiques sont prégnantes, les institutions sociales et médico-sociales sont confrontées à de nouvelles exigences : recentrage sur l'usager, passage d'une logique de placement ou de population accueillie à une logique de prestation de service et d'insertion ; cela amène les compétences professionnelles à évoluer. Cette nécessité qui s'impose aux travailleurs sociaux de s'investir dans des pratiques renouvelées amène donc à repenser les objectifs et moyens de leur formation.

² Date de dépôt des documents formalisant la demande d'agrément provisoire pour toutes les sections de formations sociales de l'Institut Saint Laurent auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes- Direction de la Formation et de l'Apprentissage- Agrément des formations sociales- Service Soutien aux structures de formation et partenaires

³ Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

⁴ Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Dans cette perspective, les projets de formation initiale et continue de l'Institut Saint-Laurent sont en adaptation constante aux transformations et besoins des professions. Il s'engage notamment dans des actions innovantes, pour diversifier les voies d'accès aux formations de d'accompagnant éducatif et social⁵, de moniteur éducateur et d'éducateur spécialisé), et répondre à des besoins qui émergent dans leur champ, à partir principalement d'un réel travail sur le logique de compétence et sur l'approche réflexive dans une alternance intégrative⁶.

De même, l'Institut Saint-Laurent agit en réseau dans les dispositifs récents de qualification : il est membre fondateur de l'A.V.A.E.T.S.⁷ (Association Rhône-Alpes d'Accompagnement Spécialisé pour la VAE en Travail Social) et pilote le Groupement de Partenaires Régionaux Rhône Alpes pour la formation des tuteurs⁸, il participe aux épreuves régionales de niveau⁹ ; il organise également des stages de pré qualification pour les salariés faisant fonction et des stages spécifiques dans le dispositif de Branche VAE, dans une volonté de promotion sociale.

Soucieux depuis son origine d'inscrire son action dans une dimension collective et représentative aux plans national et régional, l'Institut Saint-Laurent est membre de l'UNAFORIS, au niveau national et régional (Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale), du S.N.A.S.E.A. (Syndicat National au Service des Associations du secteur social et médico-social), du C.R.E.A.I., et de l'U.R.I.O.P.S.S.

L'Institut Saint-Laurent a signé un accord de partenariat cadre, le 23 septembre 2013, avec l'Université Catholique de Lyon, qui a pour objectif de développer les domaines de la formation supérieure et de la recherche aux niveaux L et M, ce dans les champs des sciences humaines et des actions sociales et médico-sociales

L'Institut Saint-Laurent participe enfin aux réseaux associatifs, universitaires ou professionnels suivants : D.B.A.S., A.I.E.J.I., F.E.S.E.T., O.V.E., U.N.E.T.P., U.N.I.O.G.E.C.

⁵ Sous réserve de nouvel agrément

⁶ Selon André Geay, l'alternance intégrative se situe dans une logique de compétences, en partant d'une mise à plat des activités en entreprise pour y découvrir les éléments constitutifs des compétences à construire. Il s'agit d'opérer une mise en cohérence des savoirs à partir de l'analyse d'une situation professionnelle.

⁷ Dont le Directeur de site, Eric FURSTOS, est Président depuis 2017

⁸ Elaboration et mise en œuvre de la formation modularisée des tuteurs (CPNE-UNIFAF) et de la promotion des sites qualifiant (DRDSJSCS) et coordination pédagogique et administrative du Groupement

⁹ Convention tri-annuelle avec le Rectorat qui s'inscrit dans le cadre des examens et concours organisés par l'Académie de Lyon - Contribution technique à la réalisation de l'épreuve régionale de niveau pour l'accès aux formations de moniteur éducateur - Participation à l'examen régional de niveau pour l'accès aux formations d'aide médico-psychologique

Projet d'établissement 2018-2023

(Projet 2023-2027 en cours d'écriture)

LES AXES/MISSIONS DE L'INSTITUT SAINT-LAURENT

3 axes/ missions :



Evaluation de l'AXE 1 : PREPARATION A LA QUALIFICATION : LES FORMATIONS INITIALES

Objectifs opérationnels	Indicateurs et modalités d'évaluation	Evaluation
1. Continuer de co-construire les formations avec les sites qualifiant et tuteurs / référent professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Analyse quantitative et qualitative des comptes rendus - Mise en œuvre formelle des propositions et évaluation. 	<p>Travail quasi abouti à poursuivre.</p> <p>Les formations sont en phases avec les demandes de terrains (FOCUS GROUPEs, écoute des demandes des employeurs, mises en œuvre)</p> <p>Travail à venir avec les personnes concernées</p>
2. Co-construire des séquences de formation avec l'Université	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse quantitative et qualitative des comptes rendus - Mise en œuvre formelle des projets et outils pédagogiques et évaluation. 	<p>Mise en place de réunions de travail et de concertation sur les maquettes, contenus et dispositifs d'évaluation des connaissances et compétences</p>
3. Co-construire des séquences de formation avec les apprenants	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Analyse quantitative et qualitative des comptes rendus - Mise en œuvre formelle des propositions et évaluation. 	<p>Travail en cours, pédagogie inversée, TD, apprentissage du numérique, autoévaluation (à poursuivre)</p>
4. Adapter les séquences de formation aux besoins de terrain et au cadre réglementaire (prise en compte des politiques sociales, plans nationaux) et contexte socio-économique (employabilité, projections des schémas nationaux et régionaux de l'action sociale et médico-sociale...)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et questionnaire en direction des ESSMS - Enquête de suivi de l'employabilité des apprenants sortants - Participation à une commission d'analyse de la veille documentaire. 	<p>En cours, mais non abouti (Mutation du secteur en profondeur)</p>
5. Travailler et mettre en œuvre les transversalités avec les autres filières des formations sociales - Stabiliser toutes les modularisations de l'ensemble des formations	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse qualitative et quantitative des impacts de la modularisation sur les déroulés pédagogiques et l'acquisition des apprenants/ Evaluation de phases de progression. 	<p>Travail abouti (à poursuivre)</p>

<p>6. Mettre en œuvre des ateliers réflexifs auprès de toutes les filières de formation</p>	<p>- Analyse qualitative et quantitative des impacts de la pratique réflexive sur les déroulés pédagogiques et l'acquisition des apprenants - Entretien et questionnaire en direction des ESSMS</p>	<p>Travail abouti (à poursuivre) Affiner les méthodologies</p>
<p>7. Mettre en œuvre des séquences de formation autour de l'écocitoyenneté et d'éco-responsabilité auprès de l'ensemble des filières</p>	<p>- Analyse qualitative et quantitative des impacts de la formation à l'écocitoyenneté/responsabilité sur l'acquisition des apprenants - Entretien et questionnaire en direction des ESSMS</p>	<p>Travail complexe (non abouti) Remise en question ou ajustement de cet objectif Travail sur l'autonomisation (réflexions et méthodes andragogiques sur l'accompagnement et la mise en dépendance)</p>
<p>8. Mettre en place des séquences de formation autour de la conscientisation de la professionnalisation des postures et des positionnements professionnels</p>	<p>- Analyse des impacts sur l'apprentissage des études de situation professionnelles</p>	<p>Travail très important, « pierre angulaire » du projet pédagogique transversale</p>
<p>9. Mettre en œuvre l'apprentissage par le numériques pour l'ensemble des filières (via la plateforme numérique développer par la société dont fait partie l'Institut depuis 1 an)</p>		<p>Travail développé à partir de cette année (embauche d'une formatrice numérique) à poursuivre et évaluer</p>

Nouvelles perspectives 2023 -2028 :

- Renforcer le travail sur les postures plus que sur les savoirs...
- Renforcer la question l'éducation spécialisée que celle du travail social...
- Travail pédagogique sur l'engagement, l'implication citoyenne, altruiste et volontaire, et la participation à la vie extra institutionnelle de tout apprenant, volontaire, en opposition à toute approche ultra fonctionnaliste et utilitariste de la formation.
- Travail sur une « désac
- culturation » de la note scolaire ou universitaire, de la performance compétitive et sur la responsabilisation et l'autonomie des apprenants toutes filières confondues
- Projet de dépôt de demande d'agrément pour l'ouverture d'une formation DECESF
- Approfondir les formations initiales sur le numérique
- Elaborer des séquences de formation avec des personnes concernées
- Mise en place du BDA



- Validation des acquis de l'expérience¹⁰
 - Accompagnements VAE au sein de l'AVAETSS,
 - Implication active dans la gestion associative.
- Tuteurs de proximité, Référents professionnels, Référents de site qualifiant
 - Pilotage du Groupement de Partenaires Régionaux Rhône Alpes pour la formation des Tuteurs et Groupement URAFORIS pour la professionnalisation (Financement UNIFAF et subvention DRDJSCS)
 - Coordination pédagogique et administrative
- Ressources documentaires
 - Implication dans le réseau interrégional de gestion des ressources documentaires : FRAGOLA¹¹
- Plateforme régionale de recherche en action sociale
 - Contribution aux travaux de la plateforme,
 - Contribution aux travaux dans le cadre du Cluster régional 12.
- Epreuves régionales de niveau
 - Contribution technique à la réalisation de l'épreuve régionale de niveau pour l'accès aux formations de moniteur éducateur.
- Participation aux travaux de projet de plateforme d'offre de formation post jury VAE.
- Comité de Direction de la plateforme régional URAFORIS

¹⁰ Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale - Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

¹¹ Réseau interrégional de mutualisation de ressources et de productions documentaires réunissant sept établissements de formation : ADEA, IREIS, IRTS de Lorraine, Institut Saint Laurent, IFTS Echirrolles, CFEJE Mulhouse, IRTESS Bourgogne.

Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs et modalités d'évaluation
1. Mutualisation des ressources documentaires : Implication dans le réseau interrégional FRAGOLA.	Suivi de la mutualisation entre établissements de formation favorisant le libre accès aux ressources documentaires à tous les apprenants et professionnels en travail social	- Analyse qualitative et quantitative des impacts de la mutualisation entre établissements de formation (FRAGOLA) - Nombre de ressources échangés - Enquête de satisfaction en direction des ESSMS et des apprenants
2. Ouverture des formations et stage à l'Union Européenne et à l'international selon les textes réglementaires des formations en vigueur	- Recherche proactive et prospective de convention de partenariats internationaux	- Nombre de partenariat signés - Analyse des besoins - Veille documentaires sur les textes encadrant ces stages
3. Poursuivre, selon le contexte politique insulaire en phase de détermination, le Convention avec la Nouvelle Calédonie pour la formation des éducateurs spécialisés	-Suivi du contexte conjoncturel de Nouvelle Calédonie et maintien du lien avec le cabinet du président calédonien - Analyse de l'employabilité des diplômés calédoniens.	- Contacts avec cabinet Couralet, ACESTE, et cabinet Présidence Calédonienne - Enquête diplômés calédoniens
4. Implication active dans la promotion et l'accompagnement de la VAE par l'A.V.A.E.T.S.S	- Présidence de l'AVAETSS - Mise à disposition de formateurs de l'Institut (ingénierie, Accompagnement VAE)	- Nombre de formateurs engagés dans ces actions - Analyse comptes-rendus documents AVAETSS
5. Poursuite de l'accord de partenariat cadre, le 23 septembre 2013, avec l'Université Catholique de Lyon pour des actions mutualisées (hors cadre de la convention avec l'Université de Lyon 2)	-Animation de journée d'étude - Co-construction d'actions de formation ou de recherches	- Contacts avec l'UCLY - Nombre d'actions co-construites et menées - Enquête de satisfaction
6. Poursuite du pilotage pédagogique du Groupement de Partenaires Régionaux Rhône Alpes pour la formation des tuteurs et du Groupement URAFORIS pour la professionnalisation pour la promotion des sites qualifiants et l'alternance intégrative	- Mise en place de réunions trimestrielles de directions (dimension politiques, stratégique et économiques et territoriales) - Suivi des réunions pédagogiques et d'ingénierie des formateurs des groupements	- Suivi des réunions trimestrielles de directions (dimension politiques, stratégique et économiques et territoriales) - Suivi des réunions pédagogiques et d'ingénierie des formateurs des groupements
7. Poursuite de l'implication institutionnelle au CODIR URAFORIS		
8. Pilotage du Réseau Don Bosco Action Sociale	- Participation active aux CODIR	
9. Plate forme numérique	

L'INSTITUT SAINT-LAURENT, UNE PEDAGOGIE ANDRAGOGIQUE



- Un accompagnement formatif personnalisé,
- Une ingénierie de formation basée sur des méthodes andragogiques/ adultagogiques : *actives, de découverte ou expérientielles, transmissives, magistrales, affirmatives, expositives, interrogatives et maïeutiques*
- Une alternance des séquences de formation permettant le conflit socio-cognitif
- Une expertise de la notion de compétence professionnelle et un accompagnement à sa construction en partenariat avec les sites qualifiants
- Une recherche de transversalité entre les filières
- Une modularisation de toutes les formations dispensées
- L'adaptation de la pédagogie préventive de DON BOSCO à la formation pour adulte
- La mise en place de la modularisation et d'une planification rigoureuse, des enjeux majeurs, et une preuve de qualité de l'ingénierie pédagogique, du suivi des programmes d'Etat, et de l'accompagnement des apprenants

Pour de nouvelles formes d'accompagnement et de méthodes andragogiques pour les nouveaux apprenants de l'intervention sociale afin de garantir à nos autorités, nos partenaires et nos apprenants, l'ensemble de nos missions

Depuis 5 ans, l'Institut Saint-Laurent observe des manifestations comportementales et cognitives inédites de certains nouveaux apprenants : absentéisme et retards exponentiels, défiance ou incompréhension des règles et normes sociales inconvenance face à l'autorité réelle et symbolique, hyperconsommation, clientélisme et individualisme, rapport au temps immédiat, attention et concentration éparpillées, désengagement, désintérêt rapide à la formation.

Ce constat, croisé avec d'autres établissements de formation de la région et des partenaires sites qualifiants ont déjà conduit l'Institut Saint-Laurent à réajuster en 2016 ses critères de sélections, mais aussi et surtout notre règlement intérieur des formations en 2017 ce, afin de repositionner un cadre propice au respect de l'apprentissage de chacun.

L'annexe de l'Arrêté du 14 novembre 2016 relatif au livret de formation du nouveau diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social impose aujourd'hui aux établissements de formation d'attester d'une assiduité complète (en termes de présence effective et d'implication pédagogique) de l'apprenant pour le présenter au diplôme d'état.

Ce point préfigure ainsi ce qui doit être fait pour l'ensemble des formations.

Des pistes de réflexion :

- Dimension historique et générationnelle de la mutation sociétale (Alain Rioux, Patrick Lemattre, Jean Paul Gaillard) : l'évolution des générations d'adultes, notamment les générations Y et Z
- Logique interprétative de la compétence déplaçant la relation formative d'un mode dissymétrique nécessaire à tout apprentissage, à une mode paritaire et horizontal (Guy Le Boterf)
- Quiproquos autour des notions d'alternance et de la professionnalisation : « on pourrait se former, s'auto-former autrement, en se passant des murs, de l'institution et de la théorie » (André Geay)
- Evolution fulgurante du rapport des individus au travail et aux conditions d'accès à celui-ci (Dominique Méda et Patricia Vendramin)
- Place économique et sociale de la promotion sociale et ses impacts sur la formation professionnelle (Gérard Pirotton) et difficultés exponentiels des nouvelles générations à ne plus trouver les ressources requises pour faire face à la complexité des problèmes sociétaux (Pierre Dominicé)
- Risques du numérique (Daniel Peraya) « imposant la redéfinition de l'asymétrie formative et de la posture du formateur ».

Pour des règles¹² de « proximité » faites « d'une douceur forte et contenante »¹³. Elle implique trois espaces clairement définis et identifiés :

- Un espace « jamais négociable » portant sur un nombre restreint de règles concernant la sécurité ou encore les règles vie, ou l'interdit de la violence....
- qui ouvre à un espace négociable, sous conditions, concernant d'autres aspects de la vie, sachant que négocier ne signifie pas abdiquer.
- pour un espace laissé à la libre initiative de la personne.

¹² Le nouveau Règlement intérieur des formations de l'Institut Saint Laurent a été adopté par le Conseil d'administration le 2 mai 2017

¹³ Référence : Mutation psychosociétale et pédagogie, un point de vue anthropo-systémique -Jean-Paul Gaillard (19 Oct 2016), psychanalyste, thérapeute systémicien et formateur en thérapie et approche systémique de l'éducation spécialisée et du soin hospitalier. Maître de conférence à l'Université de Savoie

LES PERSPECTIVES D'AVENIR ET DEVELOPPEMENT DE L'INSTITUT SAINT-LAURENT

Les enjeux

1. Maintenir l'identité institutionnelle et pédagogique de l'Institut Saint-Laurent en réaffirmant ses valeurs, et en explicitant ses orientations et son fonctionnement.
2. Développer son champ d'activités en partageant avec d'autres partenaires ses savoirs-faire, dans des projets communs ou des ressources mutualisées.
3. Entrer dans les dynamiques de changement qu'induisent la décentralisation et le partage de compétences entre l'Etat et la Région, la loi sur la formation professionnelle tout au long de la vie et le renforcement des C.N.P.E. au plan régional, la Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
4. Se conformer au Décret n° 2017-537 du 13 avril 2017 relatif à l'agrément des établissements de formation pour dispenser une formation préparant à un diplôme de travail social
5. Mettre en œuvre des dispositifs d'accès à la qualification par la validation des acquis de l'expérience ou par les parcours mixtes¹⁴
6. Anticiper les opportunités liées à la réforme de l'apprentissage.

Pour cela, l'Institut Saint-Laurent mobilise ses ressources humaines et techniques. Ainsi, il a entrepris un effort d'optimisation de la qualité de sa prestation pédagogique :

Au plan structurel :

- Rassemblement de toutes ses activités au siège de l'Institut Saint-Laurent grâce à une construction en remplacement des locaux annexes antérieurement loués, création d'une salle de 85 places
- Amélioration de son plateau technique : espace documentation, gestion mutualisée des ressources documentaires, salle informatique, finalisation d'un projet de plateforme de pédagogie numérique pour septembre 2016
- Augmentation de la capacité d'accueil pour les formations subventionnées et les nouvelles formations.

Au plan pédagogique

- Coordination pédagogique
- Modularisation de l'ensemble des formations
- Formation supérieure des formateurs permanents

¹⁴ VAE partielle + formation initiale

- Formation des formateurs et intervenants à l'ingénierie pédagogique et andragogique
- Recherche action sur la professionnalisation dans la logique de compétence
- Approfondissement du projet pédagogique avec les formateurs de terrain et les sites qualifiants
- Diversification des lieux de stage et d'emploi
- Ouverture de l'accès aux formations à de nouveaux profils de candidats

Ce potentiel lui permet d'envisager l'avenir selon deux axes :

- Pérennisation de ses activités de formations initiales et continues, en s'appuyant sur ses collaborations avec le terrain professionnel et en renforçant ses coopérations avec les autres établissements de formation,
- Développement de nouvelles activités, en mutualisant moyens humains et moyens techniques avec d'autres établissements de formation partenaires (temps de formateurs, ressources documentaires, locaux, ...).

La contribution à la fondation de l'A.V.A.E.T.S.S pour promouvoir la VAE dans les professions sociales et de santé et le pilotage du Groupement de Partenaires Régionaux pour la formation des tuteurs sont à cet égard significatifs.

L'Institut Saint-Laurent est habilité par l'ANESM (n°2012-07-985) pour la réalisation de l'évaluation externe dans les ESSMS. Le rapport d'évaluation externe effectuée par L'Institut Saint-Laurent est réalisé en considération des bases éthiques et déontologiques du champ du travail social. Trois formateurs permanents sont certifiés « Auditeur spécialisé tierce partie » AFNOR ISO 19 011.

○ **Au plan de la formation des éducateurs spécialisés :**

- s'engager, au regard notamment de l'Arrêté du 27 mars 2017 stipulant que le DEES obtenu à l'issue d'une formation entamée à la rentrée scolaire 2018 sera classé au niveau 2 de la nomenclature des niveaux de formation ; des Instructions interministérielles des 9 mai 2017 et 23 février 2018 précisant les modalités de la réingénierie du DEES et indiquant que le passage du niveau 3 au niveau 2 du RNCP signifie l'accolement des DE au grade de Licence ; de l'avis favorable lors de la CPC du 22 janvier 2018 sur les nouveaux référentiels du DEES ; et enfin de la Convention De Partenariat Pédagogique (en cours de signature) entre l'Université Lumière Lyon 2, l'Académie de Lyon, le Lycée La Martinière Duchère, Carrel Ecole des métiers du social, l'Ecole Rockefeller, l'Ecole Santé Social du Sud-Est (ESSSE), et l'Association Régionale

pour la Formation, la Recherche et l'Innovation en Pratiques Sociales (ARFRIPS), dans la mise en œuvre de la formation d'éducateur spécialisé de la réforme de 2018¹⁵ en lien avec l'université Lyon 2 (ISPEF)

- s'associer aux démarches collectives conduites par l'UNAFORIS dans le cadre du partage de compétences entre l'Etat et la Région,
 - Poursuivre en partenariat avec l'Institut de Formation et de Développement de l'Enseignement Catholique de Nouméa (Nouvelle Calédonie), initié en 2014, pour dispenser d'une offre de formation ouverte aux candidats néo-calédoniens des *Provinces Nord et Sud*, et aux candidats métropolitains en formation en situation d'emploi.
 - Poursuivre l'offre de formation en situation d'emploi d'éducateur spécialisé en passerelle sur 15 mois si cela est encore autorisé par le Décret relatif au nouveau DEES 2018
- **Au plan de la formation des moniteurs-éducateurs en voie directe financée par subvention publique :**
- s'associer aux démarches collectives conduites par l'UNAFORIS dans le cadre du partage de compétences entre l'Etat et la Région,
 - poursuivre l'activité en formation initiale et proposer l'augmentation de la capacité d'accueil au regard des éléments de l'enquête CARIF OREF de juin 2017, en raison des besoins en personnels qualifiés sur les années à venir (notamment au regard des nouvelles responsabilités de la fonction d'éducateur spécialisé).
 - Anticiper l'évolution de métier et de la formation, dans la continuité de la réforme du niveau 2.
- **Au plan de la formation des futurs accompagnants éducatif et sociaux:**
- s'associer aux démarches collectives conduites par l'UNAFORIS dans le cadre du partage de compétences entre l'Etat et la Région,
 - Assurer une qualité de formation au sein de l'Institut Saint-Laurent pour faire face aux besoins en recrutement des années à venir,
 - En situation d'emploi : pour les salariés faisant fonction du secteur,
 - En formation initiale : pour les publics prioritaires ou demandeurs d'emploi selon les appels d'offre de la Région.

¹⁵ (En attente de la validation du CPC du 25 mai 2018 et du Décret relatif au nouveau DEES 2018).

- Développer un partenariat avec un ou plusieurs établissements de formation aux compétences complémentaires à celles de l'Institut Saint-Laurent entre action socio-éducative et soin à la personne,
 - S'inscrire dans le réseau régional des établissements de formation pour l'harmonisation des dispositifs, et dans le réseau UNAFORIS au plan politique et technique.
- **Au plan des formations continues :**
- poursuivre le développement de l'offre de formation continue : en inter (à l'Institut) et en intra (dans les établissements et sites qualifiants),
 - Développer et continuer à proposer, sur la base d'un cahier des charges, pédagogiques, théoriques et méthodologiques précis, de nouvelles modalités d'analyse de la pratique professionnelle s'adossant pleinement à la « logique de compétences »
 - Poursuivre l'offre de formation « Auditeur spécialisé tierce partie du secteur social et médico-social » : Certification CCIAS / AFNOR ISO 19 011 par l'Institution pour le Développement de la Qualité Sociale (I.D.Q.S.)
 - Finaliser l'offre de formation titre I RNCP « Formateur de formateur et de cadre pédagogique » en partenariat avec l'UCLY correspondant aux fiches ROM : K2102 (coordination pédagogique) K2111 (formation professionnelle) K2108 (Enseignement supérieur)
 - répondre aux appels d'offre de la Région ou de la branche professionnelle selon les compétences de l'Institut Saint-Laurent.
 - Promouvoir des dispositifs de pré-qualification pour l'accès aux formations initiales, de même promouvoir des actions de formation pré-jury dans le cadre du dispositif de branche VAE
- **Au plan des activités mutualisées :**
- Poursuivre l'impulsion d'actions en partenariat, par convention ou association avec d'autres établissements de formation,
 - rechercher activement la mutualisation des ressources humaines et des moyens techniques sur les nouvelles commandes de formation ou de recherche venant de la Région, de la DRDJSCS ou de la Branche.

L'Institut Saint-Laurent, ayant été l'un des précurseurs, soutiens et experts nationaux de la formation de Surveillant(e) de Nuit qualifié(e) et Maître(sse) de Maison dès l'année 2006, poursuit son offre de formation de Surveillant(e) de Nuit qualifié(e), jumelée avec Maître(sse) de Maison, sur le site de l'Institut Saint-Laurent, en partenariat et sous la responsabilité administrative et pédagogique de l'ADEA, labellisée pour ce dispositif.

Une co-construction de la formation avec les tuteurs et les sites qualifiants

L'Institut Saint-Laurent a construit une réelle expertise sur les rôles et fonctions des tuteurs et référents professionnels en site qualifiant. Il a construit également une expertise sur le partenariat entre les organismes de formation et les structures de stage. Cette expertise porte sur la co-construction des parcours de professionnalisation des stagiaires accueillis.

Pour l'ensemble des formations qu'il dispense, l'Institut Saint-Laurent engage une relation privilégiée avec les tuteurs des stagiaires, qu'il reconnaît comme des formateurs de terrain et des référents de stagiaires tout au long de leur parcours de stage.

Ce travail de partenariat avec les tuteurs et les sites qualifiants favorise et consolide la professionnalisation des stagiaires et des salariés, valorise les savoir-faire des établissements d'accueil, et participe de manière efficiente à la construction des compétences, postures et positionnements professionnels attendus des stagiaires.

Le partenariat entre l'Institut Saint-Laurent et les terrains professionnels est réaffirmé par plusieurs textes :

- loi n°2002-73 dite de modernisation sociale,
- lois n°2004-809 relatives aux libertés et responsabilités locales
- lois 2004-391 relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie

Le partenariat entre l'Institut Saint-Laurent et les terrains professionnels se concrétise aujourd'hui par une co-construction des dispositifs de formation et de stage, dans une recherche d'une connaissance croisée sur l'accueil, l'intégration dans le stage, l'accompagnement, la transmission de savoirs, savoirs faire, savoirs être, et l'évaluation critérisée et objectivée des compétences acquises par les stagiaires.

L'IMPLANTATION TERRITORIALE ET DIMENSION EUROPEENNE



L'implantation territoriale de l'établissement à Ecully jusqu'en 2020 lui a permis d'être intégré dans le pôle d'enseignement et de recherche suscité par la Municipalité, et de participer au développement économique et social de TECHLID (regroupement de communes). Dans ce contexte, l'Institut Saint-Laurent s'est associé à des actions sociales d'initiative locale et à des études autour des formations professionnalisantes.

Le rayonnement des activités de l'Institut Saint-Laurent est régional. Dans le cadre de son partenariat cadre avec l'Institut de Formation et de Développement de l'Enseignement Catholique de Nouméa, l'Institut Saint-Laurent a été un interlocuteur privilégié du Gouvernement calédonien en ce qui concerne la professionnalisation des futurs éducateurs spécialisés calédoniens.

En 2018, L'institut Saint-Laurent s'est engagé dans un travail de coopération avec la Faculté des Sciences Humaines de l'Université Pontificale salésienne de Rome.

La Convention De Partenariat Pédagogique entre l'Université Lumière Lyon 2, l'Académie de Lyon, l'Ecole Rockefeller, l'Ecole Santé Social du Sud-Est (ESSSE), et l'Association Régionale pour la Formation, la Recherche et l'Innovation en Pratiques Sociales (ARFRIPS), conduit l'Institut Saint-Laurent à une mise en œuvre dynamique et mutualisée de la formation d'éducateur spécialisé de la réforme de 2018 en lien avec l'université Lyon 2 (ISPEF)

Depuis 2020, l'Institut Saint-Laurent est implanté à Lyon 5^{ème} dans le campus Don Bosco LYON, ce qui lui permet de s'adosser au Lycée Don Bosco et profiter d'une dimension européenne et internationale, grâce notamment au réseau salésien.

Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs et modalités d'évaluation
1. Ouverture des formations et stage à l'Union Européenne et à l'international selon les textes réglementaires des formations en vigueur	- Recherche proactive et prospective de convention de partenariats internationaux	- Nombre de partenariat signés - Analyse des besoins - Veille documentaires sur les textes encadrant ces stages
2. Poursuivre, selon le contexte politique insulaire en phase de détermination, le Convention avec la Nouvelle Calédonie pour la formation des éducateurs spécialisés	-Suivi du contexte conjoncturel de Nouvelle Calédonie et maintien du lien avec le cabinet du président calédonien - Analyse de l'employabilité des diplômés calédoniens.	- Contacts avec cabinet Couralet, ACESTE, et cabinet Présidence Calédonienne - Enquête diplômés calédoniens
3. Poursuite du pilotage pédagogique du Groupement de Partenaires Régionaux Rhône Alpes pour la formation des tuteurs et du Groupement URAFORIS pour la professionnalisation pour la promotion des sites qualifiants et l'alternance intégrative	- Mise en place de réunions trimestrielles de directions (dimension politiques, stratégique et économiques et territoriales) - Suivi des réunions pédagogiques et d'ingénierie des formateurs des groupements	- Suivi des réunions trimestrielles de directions (dimension politiques, stratégique et économiques et territoriales) - Suivi des réunions pédagogiques et d'ingénierie des formateurs des groupements
4. Poursuite de l'implication institutionnelle au CODIR URAFORIS		
5. Pilotage du Réseau Don Bosco Action Sociale	- Participation active aux CODIR	
	

LES PRIORITES FORMATIVES A L'INSTITUT SAINT-LAURENT

Au-delà de la technicité attendu par et pour chaque professions sociales et médico-sociales, l'aspect central de la relation avec la « personne/usager », implique que les formateurs de l'institut Saint Laurent accompagnent la réflexion des apprenants, sur leurs positionnements professionnels, déontologiques et éthiques. Cette réflexion doit être au cœur de leur professionnalité pour qu'ils considèrent la « personne/usager » à la fois comme :

- citoyen dont les droits et devoirs sont pris en compte tant par les professionnels que par la structure,
- co-producteur de la réponse apportée, le professionnel est attentif à la fois à ses difficultés, ses capacités, ses attentes et ses souhaits,
- être social dont les liens et appartenances doivent être considérées,
- sujet dont l'intimité et la singularité doivent être reconnues et respectées,
- utilisateur d'un service dont l'avis doit être recherché et pris en compte.

L'Institut Saint-Laurent doit s'engager :

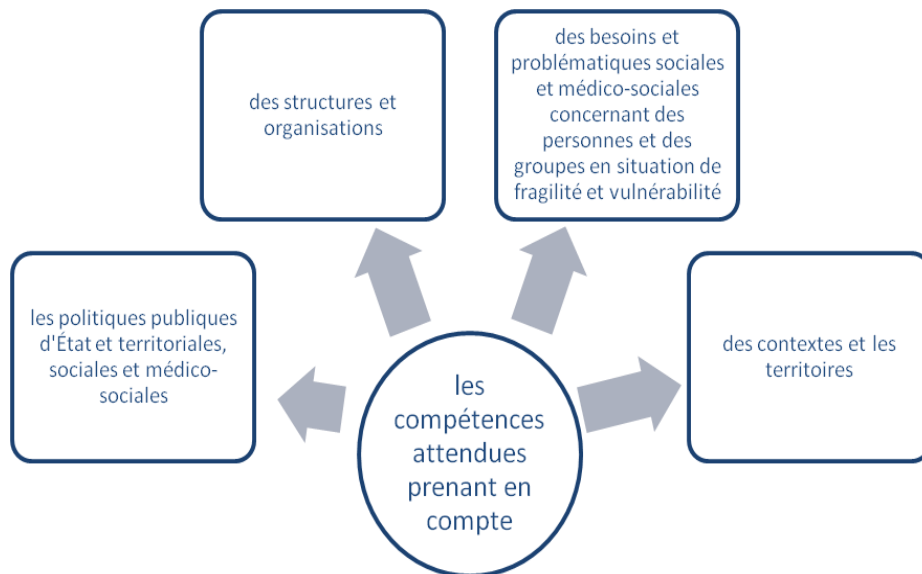
- A accompagner les apprenants à s'approprier le fait que l'action de tout professionnel au travail social s'inscrit dans un cadre organisationnel découlant :

- de politiques sociales
- d'un projet associatif (de fondation ou de mutuelle) ou d'un dispositif de fonction public
- du projet institutionnel d'établissement
- du projet politique territorial

- A démontrer que ces projets ont pour fonction d'affirmer l'identité des structures et leur positionnement dans un champ territorial, de structurer les réponses à apporter, en précisant les objectifs, en organisant des conditions de mise en œuvre et en cherchant à garantir à la « personne/usager » concerne la qualité des moyens et réponses qui lui sont apportés.

Le parcours formatif que doit proposer l'Institut Saint Laurent a pour vocation de préparer les apprenants à devenir de véritables acteurs de l'action sociale et médico-sociale avec une approche à la fois pluri professionnelle et pluridisciplinaire.

Ce parcours part du postulat que les compétences des professionnels du travail social sont irriguées par quatre dimensions déterminantes dont la combinaison structure et caractérise les métiers du social et du médico-social ainsi que la certification qui y est attachée :



La formation au sein de l'Institut Saint-Laurent doit faire une part conséquente, pour les apprenants quelle que soit leur filière formative, à l'appréhension, à la compréhension, à la réflexion sur les évolutions sociétales et économiques dont l'impact est essentiel sur les réponses professionnelles sociales et médico-sociales à apporter demain.

L'ORGANISATION DE L'INSTITUT SAINT-LAURENT

L'Institut Saint-Laurent développe son organisation globale au regard des « parcours formatifs personnalisés » des apprenants, en conformité avec les textes réglementaires en vigueur.

Ses actions formatives, le développement et la diversification de ses réponses formatives s'inscrivent dans une réactivité et adaptation permanentes, en lien avec les besoins des terrains et l'évolution des politiques sociales.

L'Institut Saint-Laurent est en recherche permanente d'une cohérence efficiente de son organisation aux services des apprenants, employeurs, autorités, dans une logique de projet d'établissement, et de contrôle de gestion (coût/efficacité), à partir de deux notions centrales :

- l'activité formative en travail social, le cœur de métier,
- l'activité transversale assurée par la direction et les pôles administration-gestion-logistique pour le compte de l'ensemble des autres centres, impliquant de façon transversale, la logique métier, la logique formation professionnelle en travail social, la logique d'hétérogénéité.

L'Institut Saint-Laurent est organisé pôle d'activités transversales mutualisées :

- ✓ direction,
- ✓ accueil/standard,
- ✓ administration/secrétariat,
- ✓ gestion/comptabilité/paie,
- ✓ logistique maintenance et achats,
- ✓ centre de ressources documentaires.

Cette organisation doit permettre de favoriser l'articulation des logiques économiques, budgétaires et financières dans le respect des objectifs formatifs à atteindre et de la qualité pour les apprenants pour :

- rompre avec la notion réductrice de micro territoires interventionnel,
- mettre en commun les énergies,
- favoriser le décroisement,
- mutualiser l'ensemble des ressources et des outils,
- impulser une dynamique transversale et participative dans une dimension éthique et déontologique

Pour sa nouvelle organisation, l'Institut Saint-Laurent souhaite mettre en avant l'efficacité de ses différentes actions formatives dont l'association est gestionnaire. Là se situe le gage de la qualité de ses différentes prestations formatives.

L'Institut Saint-Laurent s'engage dans une évaluation annuelle de son activité globale

Elle se fonde sur les dimensions professionnelles de l'emploi occupé, référé aux champs, fonctions et capacités portant notamment :

- Pour le formateur
 - Sur l'activité formative,
 - Sur l'insertion dans l'équipe pédagogique,
 - Sur les relations avec les apprenants,
 - Sur la qualité de son suivi des stagiaires en entreprise,
 - Sur l'adaptation aux différents publics,
 - Sur ses qualités d'animateur, d'accompagnateur et d'enseignant,
 - Sur son respect et sa mise en œuvre des référentiels DF et DC des filières formatives d'intervention.

- Pour les responsables de dispositifs (responsable de filière et/ou responsable pédagogique)
 - Sur ses qualités de management,
 - Sur la qualité de ses contacts avec les partenaires,
 - Sur la qualité de sa conduite du/des dispositifs dont il a la charge.

L'évaluation est aussi le lieu de prise en compte des attentes des formateurs, notamment dans les moyens pédagogiques et matériels, de la formation du formateur, de l'évolution individuelle dans le poste et les responsabilités attenantes.

LA DEMARCHE QUALITE ET LE PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE (PACQ)

L'Institut Saint-Laurent s'était engagé dès 2015 à évaluer ses pratiques sur une base: **Ethique – Qualité – Performance**. Le Label, assorti de préconisations a été soumis au suivi annuel d'amélioration de la qualité.

Le plan d'amélioration continue de la qualité de l'Institut Saint-Laurent a pris en compte dès le 19 juillet 2017 le référencement Datadock garantissant le respect des critères de qualité exigés par la Loi n°2014-288 du 5 mars 2014.

Les exigences du référentiel élaboré et porté par le cabinet IDQS (Institut pour le Développement de la Qualité Sociale) se répartissent en 9 domaines :

Le leadership et le développement de la vision.	« Quel est le système de gouvernance ? »
Le management des ressources humaines.	« Quel est le système de Valorisation des Rôles Professionnels ? »
La politique générale et la stratégie.	« Comment le projet est-il mis en œuvre ? Quelles sont les régulations internes ? »
Le management des autres ressources et partenariats.	« L'entité maîtrise-t-elle ses ressources, la sécurité ? Comment gère-t-elle ses partenariats ? »
Les processus.	« L'entité a-t-elle précisé qui fait quoi, où, quand, comment ? »
L'impact sur les ressources humaines.	« Quel est le climat social ? »
L'impact sur les usagers.	« Quel est le ressenti des usagers ? »
L'impact sur l'environnement social.	« Comment l'entité est-elle perçue par son environnement ? »
La performance globale.	« Comment l'entité et les parties prenantes s'assurent de la performance ? »

Le 12 juillet 2021, l'Institut Saint-Laurent a été évalué et jugé conforme aux exigences QUALIOPI.

LA PLACE DE L'INSTITUT SAINT LAURENT DANS LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SOCIALES

L'Institut Saint-Laurent est un établissement de formation en travail social qui existe de puis 1953. Il développe à la fois des formations initiales, des formations continues, des accompagnements à la VAE, des contributions aux plateformes régionales, et des activités de recherche et d'animation du milieu professionnel.

Il intervient dans le champ social et médico-social et contribue à la qualification et à la promotion des personnels engagés dans l'action socio-éducative et le soin aux personnes, dans le cadre de la mission de service public qui lui est confiée.

Jusqu'au 10 novembre 2017, date de dépôt de sa demande d'agrément provisoire pour toutes ses sections de formations sociales, auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du Décret n° 2017-537 du 13 avril 2017 relatif à l'agrément des établissements de formation pour dispenser une formation préparant à un diplôme de travail social, il agissait par autorisation délivrée par le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales¹⁶ et du schéma régional des formations sociales élaborée par le Conseil Régional au sein du PRDF¹⁷.

L'Institut Saint-Laurent collabore avec un réseau d'établissements sites qualifiants et employeurs implantés sur la région Auvergne Rhône-Alpes et les départements limitrophes, en partenariat avec les acteurs institutionnels des formations sociales : administrations publiques, branche professionnelle, O.P.C.A., collectivités territoriales, organismes d'interface.

Depuis 5 ans, dans un contexte où les évolutions sociologiques, législatives et économiques sont prégnantes, les institutions sociales et médico-sociales sont confrontées à de nouvelles exigences qui ont conduit l'Institut Saint-Laurent à adapter ses projets de formation initiale aux exigences des réformes des formations et aux transformations et besoins des professions.

L'Institut Saint-Laurent s'engage notamment dans des actions innovantes, pour diversifier les voies d'accès aux formations de d'accompagnant éducatif et social, de moniteur éducateur et d'éducateur spécialisé¹⁸, et répondre à des besoins qui émergent dans leur champ, à partir principalement d'un réel travail sur la logique de compétence et sur l'approche réflexive dans une alternance intégrative¹⁹.

De même, l'Institut Saint-Laurent agit en réseau dans les dispositifs récents de qualification : il est membre fondateur de l'A.V.A.E.T.S.S (Association Rhône-Alpes d'Accompagnement Spécialisé pour la VAE en Travail Social) et pilote

¹⁶ Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

¹⁷ Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
ous réserve de nouvel agrément

¹⁹ Selon André Geay, l'alternance intégrative se situe dans une logique de compétences, en partant d'une mise à plat des activités en entreprise pour y découvrir les éléments constitutifs des compétences à construire. Il s'agit d'opérer une mise en cohérence des savoirs à partir de l'analyse d'une situation professionnelle.

le Groupement de Partenaires Régionaux Rhône Alpes pour la formation des tuteurs²⁰ et du tout nouveau Groupement URAFORIS pour la professionnalisation, il participe aux épreuves régionales de niveau²¹ ; il organise également des stages de pré qualification pour les salariés faisant fonction et des stages spécifiques dans le dispositif de Branche VAE, dans une volonté de promotion sociale. Soucieux depuis son origine d'inscrire son action dans une dimension collective et représentative aux plans national et régional, l'Institut Saint-Laurent est membre de l'UNAFORIS, au niveau national et régional (Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale), du S.N.A.S.E.A. (Syndicat National au Service des Associations du secteur social et médico-social), du C.R.E.A.I., et de l'U.R.I.O.P.S.S.

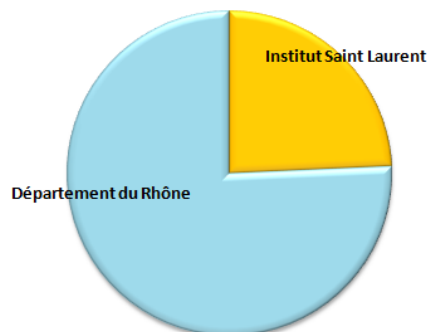
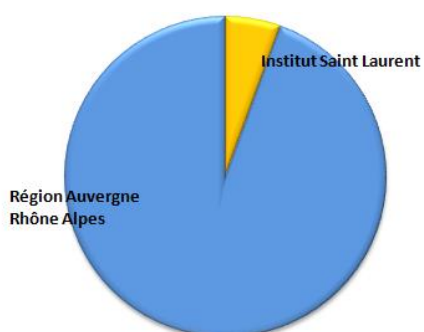
Conformément à l'Arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social avec accolement au grade de licence, notamment du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et l'Instruction n° DGCS/SD4A/2018/50 du 23 février 2018 relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements, l'Institut Saint-Laurent a participé dès la mois de février 2018 aux phases préparatoires à la signature de la convention de partenariat pédagogique ouvrant à la demande d'accréditation pour les formations de niveau II (6), avec l'Université Lumière Lyon 2, l'Académie de Lyon, l'Ecole Rockefeller, l'ARFRIPS et l'Ecole Santé Social du Sud-Est (ESSSE).

Les formations dispensées par l'institut saint Laurent dans le schéma régional des formations sociales

Formations Niveau 5 Institut Saint-Laurent (AMP – AES depuis 2017)
6500 AMP en Région Auvergne Rhône Alpes (+ 9 % d'évolution sur 5 ans)
Nombre d'offre d'emploi dans le secteur (niveaux 5 médico-social tout confondu) : 1037
225 dans le Rhône et Métropole
1022 candidats DEAMP en Région Auvergne Rhône Alpes (2015)
187 candidats DEAMP dans le Rhône (18,3 % du total de candidats DEAMP en Région Auvergne Rhône Alpes)
Moyenne Candidats présentés par l'Institut Saint-Laurent par an : 60 (**5,87 %** du total de candidats DEAMP en Région Auvergne Rhône Alpes – **32,09 %** du total de candidats DEAMP dans le Rhône et Métropole)

²⁰ Elaboration et mise en œuvre de la formation modularisée des tuteurs (CPNE-UNIFAF) et de la promotion des sites qualifiant (DRDSJSCS) et coordination pédagogique et administrative du Groupement

²¹ Convention tri-annuelle avec le Rectorat qui s'inscrit dans le cadre des examens et concours organisés par l'Académie de Lyon
- Contribution technique à la réalisation de l'épreuve régionale de niveau pour l'accès aux formations de moniteur éducateur -
Participation à l'examen régional de niveau pour l'accès aux formations d'aide médico-psychologique



Formations Niveau 4 Institut Saint-Laurent (Moniteur éducateur)

4700 ME en Région Auvergne Rhône Alpes (+ 3,2 % d'évolution sur 5 ans)

17 % de ME en Région Auvergne Rhône Alpes sur la totalité en France

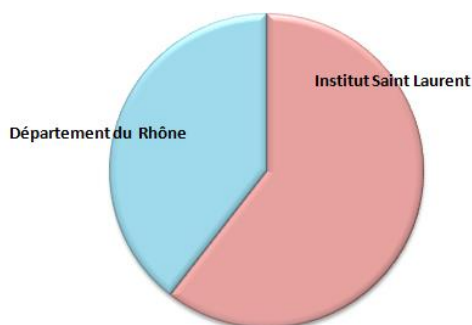
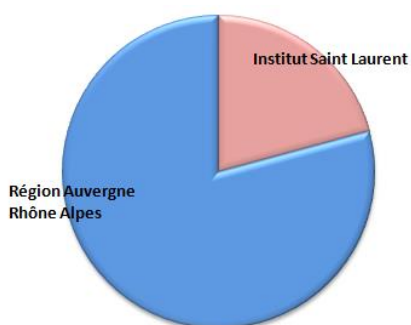
Nombre d'offre d'emploi : 1555

349 dans le Rhône et Métropole

438 candidats DEME en Région Auvergne Rhône Alpes (2015)

115 candidats DEME dans le Rhône (**26,26 %** du total de candidats DEME en Région Auvergne Rhône Alpes)

Moyenne Candidats présentés par l'Institut Saint Laurent par an : 75 (**17,12 %** du total de candidats DEME en Région Auvergne Rhône Alpes – **65,22 %** du total de candidats DEME dans le Rhône et Métropole)



Formations Niveau 3 Institut Saint-Laurent (Moniteur éducateur)

14700 ES en Région Auvergne Rhône Alpes (+ 0,1 % d'évolution sur 5 ans)

13 % de ES en Région Auvergne Rhône Alpes sur la totalité en France

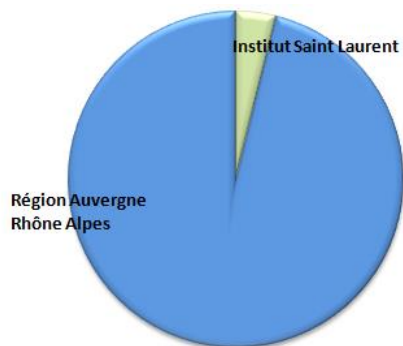
Nombre d'offre d'emploi : 1555

349 dans le Rhône et Métropole

499 candidats DEES en Région Auvergne Rhône Alpes (2015)

128 candidats DEES dans le Rhône (**25.65 %** du total de candidats DEME en Région Auvergne Rhône Alpes)

Moyenne Candidats présentés par l'Institut Saint-Laurent par an : 20 depuis 2017 (**4,01 %** du total de candidats DEME en Région Auvergne Rhône Alpes – **15,63 %** du total de candidats DEME dans le Rhône et Métropole)



Place de l'Institut Saint-Laurent dans le schéma des formations sociales, au niveau régional et départemental, sur les formations qu'il dispense

	Région Auvergne Rhône Alpes	Département du Rhône et Métropole	INSTITUT SAINT-LAURENT
AMP/AES	1022	187	60
ME	438	115	75
ES	499	128	20
TOTAL	1959	430	155

	INSTITUT SAINT-LAURENT % Région Auvergne Rhône Alpes	INSTITUT SAINT-LAURENT % Département du Rhône et Métropole
AMP/AES	5,87 %	32,09 %
ME	17,12%	65,22 %
ES	4,01 %	15,63 %

Pourcentage totale INSTITUT SAINT-LAURENT par rapport à la Région Auvergne Rhône Alpes pour les formations AMP/AES – ME et ES	Pourcentage totale INSTITUT SAINT-LAURENT par rapport au Département du Rhône et Métropole pour les formations AMP/AES – ME et ES
7,91 %	36,05 %

